

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Date de la convocation :
21/09/2017

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Votants :
11

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian
BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude
CLAEYS, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric
ROBIN

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Stéphanie GIOVANNONI, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 044

Objet: Acquisition d'un immeuble

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'acquisition immobilière pouvant être intéressant pour la commune.

Il est demandé à Monsieur DELORY Daniel, membre de la SCI Les Faysses, de ne pas assister au débat sur ce point, et de ne pas prendre part au vote.

La SCI Les Faysses propose à la commune de lui céder un immeuble locatif, réparti ainsi :

Rez-de-chaussée :

- 2 cabinets médicaux de 40m² environ, loués.

1er étage :

- 1 appartement de 67m² habitables, loué.

2ème étage :

- 2 appartements en duplex de 80 et 86m², loués.

Le rapport locatif s'élève actuellement à 2 295.00€ par mois.

La SCI Les Faysses propose une cession au prix de 335 000.00€, et le rapport d'évaluation du service France Domaine donne une valeur vénale de 300 000.00€.

Monsieur le Maire souhaiterait que la commune de Banon puisse investir afin de lui garantir des revenus propres compte tenu de la baisse des aides publiques constatées depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de l'immeuble appartenant à la SCI les Faysses, sous la référence cadastrale F 642, au prix de 330 000.00€.
- **PRÉCISE** que cette acquisition se fera sous réserve d'obtention de financement.
- **CHARGE** Me BOULNOIS-DERIEU Magali, Notaire à Banon, de l'étude de ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

